

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE  
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 08 MAI 2024

N° 24-00431 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2024-1173/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 12/04/2024 d'un concours direct pour le recrutement de **quatre cent soixante-dix (470) élèves Professeurs Certifiés des Collèges d'Enseignement Général (CEG)**, à former à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), au profit des Ministères et Institutions, dans les centres de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma, Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Kaya, Dori, Gaoua, Manga, Ziniaré et Banfora, **session de 2024**.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti comme suit :

| OPTIONS                                         | POSTES OUVERTS |
|-------------------------------------------------|----------------|
| Mathématiques/Sciences de la vie et de la terre | 250            |
| Mathématiques /Physique-Chimie                  | 220            |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>470</b>     |

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2024, titulaires du **Baccalauréat C, D ou E** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

**Les candidats titulaires du Baccalauréat série E, ne sont pas autorisés à postuler dans l'option Mathématiques/SVT.**

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), **du 11 mai à 00h 00mn au 20 mai 2024 à 23h 59mn.**

## **C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats sont déclarés admissibles par ordre alphabétique. En outre, ils subiront obligatoirement une épreuve orale. Leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique du centre de composition du candidat.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

## **D-ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les candidats composent dans le centre choisi pendant l'inscription. En outre l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le concours comporte deux (02) phases : une phase écrite et une phase orale.

Seuls les candidats admissibles après la phase écrite subiront la phase orale.

### **1°) Epreuves écrites d'admissibilité.**

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique.

### **2°) L'épreuve orale** consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves orales est éliminatoire.

La durée de la formation est de **quarante-huit (48) mois et l'internat n'est pas de droit.**

***Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.***

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

*A la fin de la formation, tous les élèves seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions suivant l'expression des besoins.*

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général



  
**Hamidou SAWADOGO**  
*Officier de l'Ordre de l'Étalon*